



Elections européennes : pour qui ?

En matière d'élections européennes, l'important est de choisir un parti qui correspond à nos valeurs et à **notre vision de l'Union européenne**. Les candidats se regroupent sur des « listes ». Chaque liste est menée par une personnalité désignée comme **tête de liste**. Il existe plusieurs partis politiques européens qui ne correspondent pas forcément aux partis nationaux.

Les élections européennes ne sont pas des élections présidentielles. Les élections européennes ont un impact sur les politiques spécifiques liées à l'UE, mais elles n'influent pas directement sur la gestion quotidienne des affaires nationales. Le choix lors de ces élections dépend des **ambitions de chacun pour l'Union européenne**.

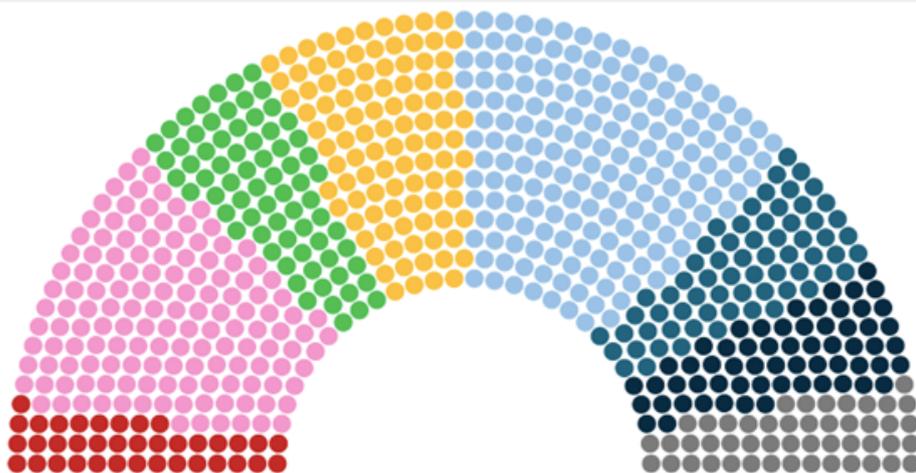
Elections européennes : pour quoi ?

Les élections européennes font référence à l'élection des membres du Parlement européen, l'un des organes de l'Union européenne (UE).

Le Parlement européen exerce des **pouvoirs législatifs** importants en étant colégislateur avec le Conseil de l'Union européenne dans de nombreux domaines. Il examine, propose des amendements et adopte des lois européennes qui ont un impact direct sur la vie des citoyens européens.

Le Parlement européen exerce également un **contrôle démocratique sur les autres institutions de l'UE**. Il approuve la nomination du président de la Commission européenne et peut adopter une motion de censure contre cette dernière si nécessaire. Les députés européens interrogent régulièrement les membres de la Commission lors d'auditions parlementaires, contribuant ainsi à la transparence et à la responsabilité des décideurs de l'UE.

Les groupes politiques du Parlement européen septembre 2023



- Gauche (GUE-GNL) : 37 députés
- Sociaux démocrates (S&D) : 143 députés
- Ecologistes et régionalistes (Greens-EFA) : 72 députés
- Libéraux démocrates (Renew) : 101 députés
- Chrétiens démocrates (PPE) : 177 députés
- Conservateurs eurosceptiques (ECR) : 66 députés
- Nationalistes (ID) : 61 députés
- Non-inscrits (NI) : 48 députés

Le handicap : un sujet européen

Le Parlement européen, en tant qu'institution, exerce une influence significative sur les orientations politiques de l'Union européenne. Un élément clé de cette dynamique est la **Stratégie européenne relative aux droits des personnes handicapées 2021-2030** qui vise à promouvoir l'inclusion et la pleine participation des personnes handicapées dans tous les aspects de la société.

Parmi les exemples d'impact que peut avoir la composition du Parlement européen, **l'intergroupe handicap** est l'un des plus parlant : fondé en 1980, il réunit des députés européens de divers horizons politiques et pays membres, dépassant ainsi les clivages partisans pour **faire du handicap une véritable priorité politique**. Ce groupe de travail transversal s'est engagé à promouvoir les droits des personnes handicapées au sein de l'UE, plaçant cette question au cœur des débats politiques. Il a été à l'origine de propositions législatives concrètes visant à renforcer l'accessibilité des lieux de vote.

La Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies (CDPH) impose aux États parties de créer un cadre pour promouvoir, protéger et suivre l'application de cette convention. Au niveau de l'UE, ce cadre est composé du **Parlement européen**, du Médiateur européen, de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et du Forum européen des personnes handicapées.

L'accessibilité des élections européennes

Environ 800 000 personnes dans 16 États membres de l'UE sont **privées de leur droit** de vote aux élections européennes **en raison de leur handicap**. La limitation de la capacité juridique des personnes vivant avec un handicap mentales et leur placement sous tutelle sont souvent utilisés comme motif pour leur **refuser le droit de vote ou d'éligibilité**.

Les personnes en situation de handicap sont également confrontées à des défis majeurs lors des élections. Les obstacles physiques et architecturaux, tels que l'inaccessibilité des bureaux de vote, des isolements et des documents de campagne, entravent leur participation autonome au processus électoral. Les personnes ayant des difficultés de déplacement, de vision, ou d'audition rencontrent des problèmes spécifiques (absence de rampes, de bulletins en braille, d'interprètes en langue des signes, et d'isolations adaptés). Dans certains États membres, les personnes aveugles dépendent d'une tierce personne pour voter, ce qui restreint leur droit démocratique. Les barrières personnelles, comme le sentiment de non-légitimité et la difficulté à être accompagné, peuvent également influencer la participation électorale des personnes handicapées.

Les élections européennes ne sont pas simplement des rendez-vous politiques périodiques, mais plutôt un moment clé où **chaque voix compte** et où la participation revêt une importance particulière.

**POUR ALLER
PLUS LOIN ...**

[Qu'est ce que les élections européennes ? \(en FALC\)](#)

[Comment rendre sa campagne accessible ? \(Guide pratique\)](#)

[Manifeste sur les élections européennes du le Forum européen des personnes handicapées \(FEPH\)](#)

[Page dédiée aux élections européennes sur le site du CFHE](#)

Conseil Français des personnes Handicapées pour les affaires
Européennes et internationales (CFHE)

www.cfhe.org - delegationpermanente@cfhe.org



@cfhe_europe